

Question avec demande de réponse écrite E-002794/2024

à la Commission

Article 144 du règlement intérieur

Alexandra Geese (Verts/ALE), Nicolae Ștefănuță (Verts/ALE), Sebastião Bugalho (PPE), Anna Cavazzini (Verts/ALE), Pierre Jouvét (S&D), Merja Kyllönen (The Left), Michael Bloss (Verts/ALE), David Cormand (Verts/ALE), Axel Voss (PPE), Klára Dobrev (S&D), Maria Grapini (S&D), Kim Van Sparrentak (Verts/ALE), Estelle Ceulemans (S&D), Pascal Arimont (PPE), Jutta Paulus (Verts/ALE), Reinier Van Lanschot (Verts/ALE), Saskia Bricmont (Verts/ALE), Eugen Tomac (Renew), Dirk Gotink (PPE), Wouter Beke (PPE), Olivier Chastel (Renew), Benoit Cassart (Renew), Sandro Gozi (Renew), Hannah Neumann (Verts/ALE), Stéphanie Yon-Courtin (Renew), Manuela Ripa (PPE), Markéta Gregorová (Verts/ALE), Virginijus Sinkevičius (Verts/ALE), Katarina Barley (S&D), Hanna Gedin (The Left), Birgit Sippel (S&D), Laura Ballarín Cereza (S&D), Siegfried Mureșan (PPE), Michal Wiezik (Renew), Lucia Yar (Renew), Murielle Laurent (S&D), Alex Agius Saliba (S&D)

Objet: Le rôle joué par TikTok dans l'élection présidentielle en Roumanie

Le 24 novembre 2024, Călin Georgescu, homme politique d'extrême droite, a remporté le premier tour de l'élection présidentielle en Roumanie. Les médias ont qualifié cette victoire de «victoire TikTok». La question d'une éventuelle violation du règlement sur les services numériques par TikTok se pose.

En particulier, le rapport d'évaluation des risques systémiques de TikTok ne mentionne pas des éléments qui ont été observés avant l'élection, tels que des comportements non authentiques coordonnés visant à influencer les systèmes de recommandation, du contenu politique diffusé par des comptes axés sur le divertissement et le fait que des influenceurs ont été rémunérés pour promouvoir des messages politiques tout en étant priés de ne pas révéler cette information. Par ailleurs, des contenus illicites liés à la promotion de personnages historiques fascistes n'ont pas été retirés.

Enfin, les mesures figurant dans les lignes directrices sur l'atténuation des risques systémiques qui pèsent sur les processus électoraux semblent avoir été ignorées. Ces mesures consistent par exemple à détecter les manipulations du service et à y mettre fin, à adapter les processus de modération des contenus et les systèmes algorithmiques, à prévenir l'utilisation abusive des systèmes publicitaires, et à s'assurer que les utilisateurs puissent reconnaître un contenu comportant de la publicité à caractère politique.

1. Si la Commission mène une enquête sur cette question, sur quels types d'infractions se concentrera-t-elle?
2. La Commission compte-t-elle ouvrir, au regard de l'article 34 du règlement (UE) 2022/2065 (règlement sur les services numériques), une enquête sur les mécanismes qui entraînent systématiquement une diffusion plus rapide de la désinformation que de l'information, puisque ces mécanismes constituent un risque systémique pour le débat public et les élections?

Dépôt: 5.12.2024